

SPECIAL JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Etat d'esprit des années 80, femme jusqu'au bout des seins

Être une femme à la DGFIP ? Oui. Être une mère ? Avec parcimonie ! Les congés maternité et les gardes d'enfants perturbent le système. Et l'allaitement ? Et puis quoi encore, prenez vos dispositions ! Tandis que les entreprises privées se mettent à la page pour faciliter l'allaitement, les services publics restent muets sur la question. La dernière prise de position : « Pendant une année à compter du jour de la naissance, un fonctionnaire allaitant son enfant peut bénéficier d'un aménagement horaire d'une heure maximum par jour, sous réserve des nécessités du service, et selon des modalités définies par décret en Conseil d'État. ». « Sous réserve des nécessités du service », une phrase bien commode, une belle manière de signaler que ce n'est en aucun cas une garantie et surtout pas un droit. L'État est à sec en matière de décret, le seul recours en cas de désaccord est la saisie du Tribunal Administratif. Autant dire que le temps qu'une décision soit prise, le lait a le temps de tourner. Il serait bon qu'au **XXIème siècle**, l'administration prenne position pour que les mères puissent s'épanouir en son sein.



26% D'ÉCART SALARIAL MOYEN	82% DES SALARIÉ.ES À TEMPS PARTIEL SONT DES FEMMES	17% SEULEMENT DES MÉTIERS SONT MIXTES	63% DE SALARIÉ.ES PAYÉ.ES AU SMIC SONT DES FEMMES
40% DE PENSION DE RETRAITE (DROITS DIRECTS) EN MOINS POUR LES FEMMES.	59% DES ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALARIÉ.ES NE RESPECTENT PAS LA LOI ET N'ONT NI ACCORD NI PLAN D'ACTION SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE	0.2% SEULEMENT DES ENTREPRISES ONT ÉTÉ SANCTIONNÉES	2/3 DES TÂCHES MÉNAGÈRES SONT RÉALISÉES PAR LES FEMMES
3 TOUS LES 3 JOURS UNE FEMME MEURT SOUS LES COUPS DE SON CONJOINT OU EX-CONJOINT	170 VIOLS OU TENTATIVES DE VIOL PAR JOUR DONT 8 SUR LE LIEU DE TRAVAIL	20% DES FEMMES VICTIMES DE HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL	Sources : Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, chiffres clés, ministère des droits des femmes, 2016 / Dares, 2016 / Direction Générale du Travail, 2016 / enquête INSEE Emplois du temps 2009-2010



Marie COUETTE née BLUET

14/07/1898 – 05/10/1974

**Fondatrice de la commission
féminine confédérale CGT**

En 1919, munie du brevet, Marie Bluet entra aux PTT. En 1924, elle adhéra à la CGTU (CGT Unitaire). Elle révéla très vite ses qualités de militante. Dès 1925, elle eut d'importantes responsabilités à la Fédération postale unitaire. La question des femmes, de leurs droits et de leur place dans l'organisation syndicale fut, dès cette époque, une de ses principales préoccupations.

En octobre 1939, ses activités syndicales et politiques valurent à Marie Couette d'être déplacée à Clermont-Ferrand puis à Châteauroux. Dans son exil, elle s'employa à organiser la résistance sur le plan local, puis à Toulouse et Paris. Elle vécut, jusqu'à son arrestation le 1er juin 1943, dans une clandestinité totale. Elle resta emprisonnée jusqu'au 17 août 1944, où elle fut libérée par les forces de la Résistance. Dès le lendemain, elle prenait part aux combats pour la libération de Paris.

Son action et son rôle dans la Résistance avaient considérablement accru l'autorité de Marie Couette parmi ses camarades de la CGT. En mars 1945, elle fut élue à la commission administrative (provisoire) de la CGT, ce qui portait à trois le nombre de femmes parmi

les quarante membres de cette instance.

En juin 1945, elle fut l'une des neuf fondatrices de l'Union des femmes françaises*.

Paris à peine libéré, Marie Couette s'attela, aux tâches immenses de la reconstruction du pays, de l'édification d'une société nouvelle, plus juste, plus égalitaire, conformément au programme élaboré par la Résistance. Elle se fixa d'emblée comme priorité la lutte pour l'égalité et les droits des femmes. Elle se retrouva tout naturellement animatrice et chef de file d'un groupe de militantes cégétistes dont la plupart avaient été des résistantes et dont beaucoup assumaient d'importantes responsabilités dans la CGT. Toutes étaient déterminées à faire entendre leur voix dans l'organisation syndicale.

À l'automne 1945, sur décision du comité confédéral national, une commission féminine confédérale fut instituée. Marie Couette en fut désignée, à l'unanimité, secrétaire.

A partir de septembre 1944, la première bataille pour les droits des femmes fut engagée. La « prime insurrectionnelle » octroyée par le gouvernement provisoire aux militants salariés qui avaient participé aux combats de la libération de Paris fut amputée de 10 % de son montant en ce qui concernait les femmes.

C'était conforme à l'usage et à la loi qui autorisait un abattement sur les salaires féminins. Mais Marie Couette et ses compagnes se saisirent de l'incident pour réclamer la suppression définitive de cette règle. La bataille qui dura presque deux ans aboutit à une victoire fondamentale : la signature par Ambroise Croizat, ministre du Travail, de l'arrêté du 30 juillet 1946 portant la suppression de tout abattement sur les salaires féminins.

Marie Couette élargissait le débat, revendiquant notamment, au-delà du droit de vote qui venait d'être acquis, une égalité totale dans le travail et dans la société, l'ouverture aux femmes de toutes les professions, de toutes les écoles, la révision du Code civil qui faisait toujours de la femme, du moins mariée, une mineure, et même la modification à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui devrait dorénavant s'exprimer ainsi : « Les hommes et les femmes naissent libres et égaux en droits ».

L'action de Marie Couette, son influence, ont marqué de façon décisive et durable la politique de la CGT en ce qui concerne les femmes.

* 1er congrès de l'Union des Femmes Françaises (UFF)
<https://www.cinearchives.org/Films-1ER-CONGRES-DE-L-UNION-DES-FEMMES-FRANCAISES-447-741-0-1.html>

LES FEMMES DANS LA CGT FINANCES PUBLIQUES EN MOSELLE



60%
des mandatés
et élus



71%
des
responsables



77%
d'adhérentes

TRAVAILLER A LA DGFIP EN TEMPS DE COVID

Je culpabilise de rester à la maison ... Je ne compte pas mes heures

Seul au bureau pour l'accueil et le courrier, on va encore me refuser mes congés.

J'arrive pas à déconnecter, il est tard mais je termine quand même ce travail

Six téléphones pour un agent sur place, je ne suis pas Shiva !

Qui va payer mes factures d'électricité et de chauffage ?

Où est mon double écran ?

Je ne vois plus mes collègues, je me sens seul. Mon chat est mon seul ami.

Trop mal au dos ... Pas de siège ergonomique à l'horizon.

Chacun son poste, chacun son chemin*
Mais tous unis pour sortir de cette galère.

Plus de Contact pour moins de contact : le cas Contact

Une nouvelle application a fait son apparition au sein des SIP locaux : contact. Le moins que l'on puisse dire c'est que les agents lui ont réservé un accueil mitigé et qu'elle est loin de faire l'unanimité. On est en droit de se demander ce que cela peut apporter de répartir des appels au petit bonheur la chance pour qu'ils soient, dans la plupart des cas, retransférés à la structure qui les aurait reçus à l'origine. Faire et refaire pour finalement ne pas avancer, une tendance qui devient la norme à la DDFIP 57 ou comment ajouter une charge de travail supplémentaire à des agents qui n'en peuvent déjà plus.



8 mars 15h40

La moitié des salarié-e-s sont des femmes. Elles subissent des différences de rémunérations pouvant aller jusqu'à 27%. Elles sont touchées par la précarité et le temps partiel, le chômage plus que les hommes. Leurs carrières sont plus souvent plafonnées, bloquées... ce qui se traduit par des retraites inférieures de 42%. La CGT, en combattant ces discriminations, travaille aussi à une culture d'égalité entre les femmes et les hommes. De la formation à la vie professionnelle ou en société, les stéréotypes renforcent les inégalités. Les revendications de la CGT dans tous les domaines prennent en compte ces besoins d'évolution des droits humains. Pour plus d'info : [Se mobiliser le 8 mars](#)



Encore plus d'informations sur nos sites Internet : <http://www.dgfip.cgt.fr/57/>
<http://www.financespubliques.cgt.fr/>

Bulletin d'adhésion

NOM : Prénom :
Grade :Échelon : Indice :Temps partiel :
Résidence administrative
Adresse personnelle

Sollicite mon adhésion à la section CGT Finances Publiques de la Moselle.

À....., le Signature :

Bulletin à renvoyer par courriel à cgt.ddfip57@dgfip.finances.gouv.fr